



Direction des impôts des non-résidents **Une page Facebook pour les non-résidents**

La Direction des impôts des non-résidents ouvre sa page Facebook le 2 septembre 2021.

Les particuliers non-résidents sont soumis à une fiscalité spécifique et complexe. Pour aider à apporter des réponses aux nombreuses questions qui sont posées en permanence et aux besoins d'aide sur les démarches fiscales, la DINR anime désormais une page Facebook dédiée. Des informations très pratiques sur les règles fiscales des particuliers non-résidents y seront diffusées très régulièrement, et des tchats pourront être organisés.

Suivez -nous sur Facebook.

<https://www.facebook.com/Direction-des-imp%C3%B4ts-des-non-r%C3%A9sidents-100465489031607>

N'oubliez pas pour autant que vous avez aussi à disposition la rubrique « International » du site impots.gouv.fr , qui apporte des réponses précises et détaillées à vos questions. Le moteur de recherche vous permet de trouver rapidement l'information qui vous intéresse.

www.impots.gouv.fr

La DINR anime par ailleurs la communauté des professionnels représentant les entreprises étrangères non établies en France grâce à une page LinkedIn depuis 2020.

<https://fr.linkedin.com/company/dinr-fiscalit%C3%A9-des-entreprises-%C3%A9trang%C3%A8res>